

# PROPRIÉTAIRES FORESTIERS : VOS PARTENAIRES EN HAUTS-DE-FRANCE

**Vos interlocuteurs n°1 :  
les professionnels de la  
gestion forestière**

**Vos partenaires pour gérer vos  
parcelles forestières, commer-  
cialiser vos bois, vous appuyer  
pour vos travaux, organiser  
votre succession, réaliser vos  
expertises et vos ventes...**

**Les coopératives forestières,  
les experts forestiers,  
les techniciens indépendants,  
... sont à votre service.**

**NE RESTEZ PAS ISOLÉS,  
CONTACTEZ-LES !  
Entrez dans le circuit de la forêt  
gérée.**



**Centre Régional de la  
Propriété Forestière  
Hauts-de-France**

96 rue Jean Moulin  
80000 AMIENS

Tél : 03.22.33.52.00

hauts-de-france@cnpf.fr

<http://www.cnpf.fr/hautsdefrance>



## LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

**Statut** : Société civile de droit privé à personnel et capital variable (Capital constitué exclusivement par les sylviculteurs qui élisent un conseil d'administration de propriétaires privés).

**Relation commerciale** : En qualité de sociétaire, le propriétaire forestier est à la fois client des différents services de la coopérative et fournisseur pour tous les produits issus de sa forêt. Un barème des services adopté par le conseil d'administration permet d'établir en toute **équité et transparence** les devis de chaque opération commerciale (achat ou vente).

**Rémunération des services** :

**Vente de bois** : La coopérative propose la méthode de vente la plus adaptée au marché et à la nature de la coupe. Un dossier d'apport de bois est signé afin de définir avec le propriétaire le mode de vente, les conditions d'exploitation et de rémunération. Les coopératives développent la **vente de bois abattus** qui permet la rémunération à l'unité de produit et à la qualité. Elles mettent en place des **contrats d'approvisionnement** avec les industriels de la filière.

**Autres services** : proposés sur devis ou par contrat de gestion

**Spécificités des coopératives** : Chargées de regrouper l'offre et la demande des propriétaires, elles sont leur organisme économique dirigé par eux-mêmes. Les producteurs regroupés en AG une fois par an, décident de l'affectation du résultat sur proposition du CA. Leur activité intègre l'ensemble des préoccupations d'un propriétaire forestier. Certaines coopératives proposent en plus la certification PEFC par la méthode du « portage ». Dépôt de dossiers de demande d'aides.

## L'EXPERT FORESTIER

**Statut** : Profession libérale avec agrément du Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière (CNEFAF).

**Relation commerciale** : Le client mandate l'expert pour tout ou partie des opérations qu'il souhaite lui confier. Ce mandat fixe contractuellement les conditions d'exécution de la mission.

**Rémunération des services** :

**Vente de bois** : L'expert estime le lot de bois, en fixe la valeur minimale de commercialisation avec le propriétaire, l'offre à la concurrence en « **ventes groupées** » tout en garantissant les conditions de paiement et de bonne exécution au propriétaire. Il facture généralement sa rémunération par un pourcentage sur le prix de vente du lot.

Ponctuellement, selon la situation, l'expert met également en œuvre les autres types de vente.

**Autres services** : Ils sont rémunérés à la vacation ou au pourcentage de l'opération. **Spécificités des experts** : Les experts sont regroupés dans une **structure de type ordinal** fixant des règles de **professionnalisme** et de **probité** ainsi que garantissant leur **neutralité** et leur **indépendance**. Certains experts sont des auxiliaires de justice agréés par les tribunaux pour apporter leur compétence à la résolution des conflits.

Dépôt de dossiers de demande d'aides.

## LE TECHNICIEN INDÉPENDANT

**Statut** : Travailleur indépendant (EURL ou SARL).

**Relation commerciale** : Devis et facturation de prestations classiques. Mandat de gestion possible.

**Rémunération des services** :

**Vente de bois** : Bord de route ou sur pied, la vente est généralement conclue entre le propriétaire et l'acheteur, par l'intermédiaire du technicien qui fait l'estimation du lot. Il assiste la vente de gré à gré, ou organise un appel d'offres restreint. Il facture sa prestation de façon forfaitaire ou en pourcentage de l'opération.

**Autres services** : Ils sont rémunérés à la prestation.

**Spécificités des techniciens indépendants** :

Leur statut relativement libre leur permet de cumuler différents métiers, associant gestion à réalisation de travaux et commerce direct de bois.

Leur activité est généralement concentrée sur les aspects techniques et commerciaux de la gestion.

Dépôt de dossier de demande d'aides si reconnaissance en tant que Gestionnaire Forestier Professionnel (GFP).

## Des services communs ou spécifiques aux différentes natures d'intervenants

Commercialisation des bois - Rédaction de Plans Simples de Gestion - Adhésions aux Règlements Types de Gestion\* - Maîtrise d'oeuvre de travaux forestiers (plantations, entretiens, routes,...) - Expertise - Achat/vente de forêts - Gestion Sylvicole - Gestion environnementale - Gestion cynégétique - Conseils techniques - Dossiers juridiques et fiscaux - Etudes d'impact - Etudes à caractère général

(\*Coopératives et Experts uniquement)

# Liste régionale des gestionnaires forestiers

Liste non exhaustive établie par le CRPF

(source : statistiques documents de gestion)

## Les Coopératives Forestières

<b>COFNOR (Coopérative Forestière du Nord)</b> - 6 Place de la Piquerie - 59132 TRELON Site : <a href="http://www.cofnor.com">www.cofnor.com</a> Gestionnaires forestiers professionnels : Laurent DUPAYAGE, Jérémie CAUDRELIER	<a href="mailto:contact@cofnor.fr">contact@cofnor.fr</a>	<b>03 27 59 71 27</b>
<b>COFORAISNE (Coopérative Forestière de l'Aisne)</b> - 25 rue Jean Baptiste Colbert - ZAC Champ du Roy - 02000 CHAMBRY Site : <a href="http://www.foret-aisne.com">www.foret-aisne.com</a> Gestionnaires forestiers professionnels : Guillaume COUSSEAU Alain PIQUEMAL, Etienne LONGATTE, Alexandre SAGEOT	<a href="mailto:contact@foret-aisne.com">contact@foret-aisne.com</a>	<b>03 23 23 35 06</b>
<b>NSF2A (Nord Seine Forêt 2 A)</b> Site : <a href="http://www.unsf.fr">www.unsf.fr</a> <b>Agence de Compiègne</b> - 27 rue d'Amiens - 60200 COMPIEGNE Gestionnaires forestiers professionnels : Olivier OCTAU, Kylian DUVAL <b>Agence d'Amiens</b> - 96 rue Jean Moulin - 80000 AMIENS Gestionnaires forestiers professionnels : Fabien LAMOUR, Benoit LACHERE	<a href="mailto:contact@unsf.fr">contact@unsf.fr</a>    <a href="mailto:contact@unsf.fr">contact@unsf.fr</a>	<b>03 44 90 36 00</b>   <b>03 22 45 35 22</b>

D'autres coopératives travaillent occasionnellement sur la région - Consultez le site : [www.lescoopérativesforestières.fr](http://www.lescoopérativesforestières.fr)

## Les Experts Forestiers agréés ayant une activité notoire dans les Hauts de France

<b>Madame Gaëlle BRUTE DE REMUR</b> 1 Allée des Accacias - 60190 BAILLEUL LE SOC	<a href="mailto:gaelle.deremur@wanadoo.fr">gaelle.deremur@wanadoo.fr</a>	<b>06 14 28 29 64</b>
<b>Monsieur Pierrick COCHERY - Comité des forêts</b> 46 rue Pierre Fontaine - 75009 PARIS - Site : <a href="http://www.comitedesforets.com">www.comitedesforets.com</a>	<a href="mailto:pierrick.cochery@gmail.com">pierrick.cochery@gmail.com</a>	<b>01 48 74 31 40</b>
<b>Monsieur Laurent MASSY - Société forestière de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)</b> Agence de Reims - 11 rue Gaston Boyer - 51100 REIMS - Site : <a href="http://www.forestiere-cdc.fr">www.forestiere-cdc.fr</a>	<a href="mailto:laurent.massy@forestiere-cdc.fr">laurent.massy@forestiere-cdc.fr</a>	<b>03 26 89 31 07</b>
<b>Monsieur Maxime MINOTTE - CEGEB</b> 2 rue de Bel Boeuf - 76240 Le Mesnil-Esnard	<a href="mailto:m.minotte@cegeb.com">m.minotte@cegeb.com</a>	<b>06 11 96 94 38</b>
<b>Monsieur Jean Marc PENEAU - CEGEB</b> 68 rue du Centre - 60350 BERNEUIL SUR AISNE - Site : <a href="http://www.cegeb.com">www.cegeb.com</a>	<a href="mailto:jm.peneau@cegeb.com">jm.peneau@cegeb.com</a>	<b>03 44 85 76 60</b>

D'autres experts travaillent occasionnellement sur la région - Consultez le site : [www.cnefaf.fr](http://www.cnefaf.fr)

## Les Gestionnaires forestiers professionnels agréés ayant une activité notoire dans les Hauts de France

<b>Monsieur Benoît RAYER</b> Fiducial Gérance 41 Avenue Gambetta CS 50002 92928 PARIS LA DEFENSE- Site : <a href="http://www.fiducial-gerance.fr">www.fiducial-gerance.fr</a>	<a href="mailto:benoit.rayer@fiducial.net">benoit.rayer@fiducial.net</a>	<b>01 49 07 86 80</b>
<b>Monsieur Aurélien VASSEUR</b> 3 rue Marcel Lemoine - 62392 BEAUVOIR-WAVANS	<a href="mailto:vasseura@hotmail.fr">vasseura@hotmail.fr</a>	<b>06 87 25 89 07</b>
<b>Monsieur Yves VUILLIOT</b> Ferme du bois de Chantrud - 02350 GRANDLUP ET FAY	<a href="mailto:y.vuilliot@chantrud.com">y.vuilliot@chantrud.com</a>	<b>06 08 57 69 09</b>

D'autres techniciens travaillent occasionnellement sur la région - Consultez le site : [www.anatef.org](http://www.anatef.org)